



André Bouny, un défenseur des victimes de l'agent orange

Par [Nguyễn Thi Trang](#)

Mondialisation.ca, 02 mai 2007

2 mai 2007

Région : [Asie](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)



Le 27 mars 2007 à Genève. Lors de la 4e session du Conseil de l'ONU des droits de l'homme, le président du Comité international de soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange et au procès de New York, André Bouny, lance un appel vibrant.

Le 27 mars 2007 à Genève. Lors de la 4e session du Conseil de l'ONU des droits de l'homme, le président du Comité international de soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange et au procès de New York, André Bouny, lance un appel vibrant. À la tribune, il rappelle que le Vietnam a été sacrifié et que l'effroyable carnage humain orchestré par les États-Unis est passé sous silence. Il évoque alors une sinistre statistique. Il fut déversé sur ce petit pays 4 fois le tonnage de bombes larguées durant toute la Deuxième Guerre mondiale, soit l'équivalent de 450 bombes atomiques d'Hiroshima.

André Bouny dénonce cette gigantesque guerre chimique des Américains appelée « Opération Ranch Hand » (ouvrier agricole). Avec 84 millions de litres de défoliants pulvérisés sur 10 ans, elle visait à raser les forêts tropicales ainsi qu'à empoisonner les récoltes, les populations et les combattants. Le plus connu de ces défoliants était l'agent orange, ainsi nommé en raison des bandes de couleurs peintes sur les fûts contenant le poison. Il représenta à lui seul 62% du volume déversé sur le Vietnam.

D'après une étude de l'Université Columbia de New York, on sait que 80 grammes de dioxine versés dans le service d'eau d'une ville élimineraient 8 millions de ses habitants. André Bouny souligne que le Vietnam aurait subi 40 milliards de fois le potentiel mortel pour un être humain. En plus de leur terrible nuisance, les effets de l'agent orange sont durables. Nous en sommes aujourd'hui à la 3e génération vietnamienne d'après guerre et les malformations chez les nouveau-nés sont encore fréquentes.

Le Rapport Stellman, une étude référence sur l'utilisation des défoliants au Vietnam, estime jusqu'à 4,8 millions le nombre de victimes potentielles ou silencieuses. Attention, ce chiffre ne tient pas compte les victimes contaminées après le conflit. On sait juste qu'elles sont des millions. Combien sont à venir ?

L'utilisation de cette arme de destruction massive demande réparation. « Il faut des preuves scientifiques », répondent les Américains qui ont reconnu et dédommagé « leurs » vétérans de la guerre du Vietnam. Le faisceau de présomption est suffisamment large, aux victimes vietnamiennes s'ajoutant celles du Laos et du Cambodge. Toutes présentent les mêmes

symptômes que les vétérans américains de la guerre du Vietnam (4,2 millions de GI's y ont servi), ou de leurs alliés de Corée du Sud (300.000 envoyés), de Nouvelle-Zélande et d'Australie.

Évoquant les plaintes déposées par l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange et des victimes à titre personnel au Tribunal de première instance de la justice fédérale américaine de New York, André Bouny souligne que c'est une grande et complexe procédure. Grande car il y a beaucoup de plaignants, d'accusés et de faits se déroulant pendant une longue période. Il y a aussi des implications sociales, économiques et financières. Ce procès est complexe tant pour sa juridiction appliquée que pour sa juridiction théorique.

Le 10 mars 2005, un juge, celui-là même qui défendit les vétérans américains victimes de l'agent orange et obtint « réparation » pour eux, rejeta la plainte des victimes vietnamiennes ! Il affirma que rien dans les textes de la Loi internationale n'interdisent l'utilisation des herbicides. Hormis le fait que les défoliants n'existaient pas lors de la rédaction de certains textes de la Loi internationale en vigueur signés par les États-Unis, la vraie question est de savoir si ce défoliant contient du poison ? « Oui », répond la communauté scientifique internationale. Un poison terriblement tératogène.

Le 30 septembre 2005, les victimes vietnamiennes déposaient leur dossier en cour d'appel. Le 16 janvier 2006, la défense des 37 fabricants chimiques remettait ses arguments devant « sa » justice. La défense prétexte que l'utilisation de l'agent orange avait pour but de protéger les soldats américains, alors qu'ils ont été eux-mêmes victimes de l'agent orange. Elle ajoute que ces compagnies ne pouvaient pas se soustraire à une commande de leur gouvernement, cherchant donc à déplacer la responsabilité sur les dirigeants politiques de l'époque puisque ces derniers ont disparus ou sont constitutionnellement inaccessibles.

La cour d'appel de New York a repoussé son verdict plusieurs fois. Si les victimes vietnamiennes étaient de nouveau déboutées, il s'agirait d'une deuxième injustice portant à la connaissance du monde entier. Une impunité qui ouvrirait la voie à de futurs grands massacres.

Certains juristes considèrent que les Américains sont coupables d'un génocide, doublé d'un génocide à retardement. Pour d'autres, il s'agit d'un crime contre l'humanité et donc, au minimum, d'un crime de guerre. Cependant, tous s'accordent sur un point : l'épandage de l'agent orange au Vietnam est une gigantesque atteinte à l'intégrité physique et psychique de tout un peuple. André Bouny ne cesse d'insister auprès du Conseil des droits de l'homme pour que soit reconnu ce grand malheur du peuple vietnamien.

Au-delà des complexités du Droit international, la première justice à rendre aux victimes de l'agent orange est la solidarité internationale. Aujourd'hui, le Conseil des droits de l'homme doit être l'outil qui enclenchera une aide de l'ONU. Le secrétaire général des Nations unies a écrit : « De même, le Conseil des droits de l'homme doit aider à établir des fonds volontaires d'affectation spéciale et à obtenir un appui à ces fonds et des contributions, notamment pour aider les pays en développement ». Le Comité international de soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange a demandé à l'organisation une aide financière urgente et adaptée. Il faut faire un état des lieux afin de répertorier les victimes dans les campagnes et il faut construire des « Villages de la paix », établissements qui accueillent les victimes de l'agent orange. Actuellement, on estime à environ 300.000 les enfants victimes de l'agent orange. Si un Village de la paix accueille entre 150 et 300 personnes, il en faudrait donc, au

minimum, 1.000 pour les seuls enfants ! Actuellement, le Vietnam en compte 11, et seulement 2 peuvent être considérés comme des établissements adaptés : Le Village de l'amitié de Vân Canh à proximité de Hanoi et le Village de la paix au sein de l'hôpital Tu Du, à Hô Chi Minh-Ville.

Le président du Comité international de soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange et au procès de New York vient d'envoyer un courrier en la matière aux candidats à la présidentielle des États-Unis (Barack Obama, sénateur de l'Illinois ; Hillary Rodham Clinton, sénateur de New York ; John Edwards, ancien sénateur de Caroline du Nord), ainsi qu'à Nancy Pelosi, présidente de la Chambre des représentants.

André Bouny, fondateur du Comité international de soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange

Né dans une famille paysanne du Sud de la France, André Bouny est atteint de spina-bifida, une des principales malformations causées par l'agent orange. Plusieurs de ses frères sont aussi handicapés. Son père est un blessé de guerre non-reconnu. André Bouny passe sa jeunesse dans des établissements pour handicapés et subit au cours de son enfance 24 opérations chirurgicales. À l'adolescence, il rattrape rapidement son retard scolaire et boucle facilement des études dentaires à Paris.

En 1971, il participe aux manifestations contre la guerre du Vietnam qui ont lieu dans la capitale française. Jeune peintre, André Bouny expose en 1973 des toiles sur la guerre du Vietnam aux côtés de Picasso et Braque. André Bouny est aussi le père adoptif de 2 petits vietnamiens, Linh en 1994 et Sâm en 1996. Au retour du Vietnam, il fonde D.E.F.I. Vietnam (Donner Ensemble Former Informer) qui envoie 300 tonnes de matériel médical et parraine aussi de nombreux enfants.

En 2005, André Bouny crée le Comité international de soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange et au procès de New York (CIS) dont il est le président. Les membres du CIS sont scientifiques, intellectuels, spécialistes du désarmement et du droit international.

André Bouny écrit souvent des articles parlant des conséquences de l'agent orange, des douleurs que subissent les victimes vietnamiennes 30 ans après la guerre. Par tous les moyens, il les soutient dans leur procès à New York.

Nguyễn Thi Trang/CVN, 29 avril 2007.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Nguyễn Thi Trang](#), Mondialisation.ca, 2007

Articles Par : [Nguyễn Thi Trang](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca